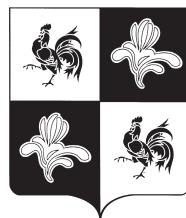


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 décembre 2016

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2016
PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2017
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par Mme Caroline DÉSIR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint.....	3
2. Désignation du rapporteur.....	3
3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général	3
4. Discussion générale	3
5. Examen des tableaux.....	8
6. Vote de l'ensemble	8
7. Approbation du rapport.....	9
8. Annexe	10

Membres présents : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Marc Loewenstein), M. Olivier de Clippele (président), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et M. Julien Uyttendaele (remplace M. Ridouane Chahid).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Gaëtan Van Godsenhoven (député), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 6 décembre 2016, la proposition d'ajustement du budget 2016 et la proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois.

1. Examen conjoint

La commission a décidé de procéder à un examen conjoint de l'ajustement 2016 et du budget initial 2017.

2. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Caroline Désir a été désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Ajustement 2016

L'ajustement 2016 vise, comme cela en est d'ailleurs le principe, à adapter les dépenses initiales à la réalité constatée début septembre 2016.

Il bénéficie d'éléments essentiellement favorables en termes de personnel (recrutement postposé) ou d'informatique (dépenses non réalisées).

Cela permet de maintenir le cap initialement prévu tout en permettant de réduire les prélèvements sur les réserves.

Au sein des rubriques, il y a deux augmentations notables à expliquer.

La hausse de la rubrique A3 « Personnel non-permanent » est liée au remplacement temporaire d'un agent qui a été victime des attentats à la station de métro Maelbeek et qui se remet doucement. Cette hausse est toutefois compensée par la prise en charge intégrale de son salaire par Ethias, dans le cadre de l'assurance accident de travail (imputée en recettes).

De même, la rubrique I3 « Rémunérations collaborateurs », qui couvre notamment le coût du compte rendu et du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale mis à disposition dans le cadre d'activités du Parlement francophone bruxellois ainsi que l'aide aux vice-présidences, connaît une correc-

tion suite aux dépenses constatées lors du compte 2015 et qui ont été sous-estimées au moment de la confection du budget initial.

Budget initial 2017

Tout d'abord, et comme l'a fait remarquer la ministre-présidente Fadila Laanan en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, le Bureau a maintenu le montant de la dotation 2017 au montant de 2016, soit 3.850.000,00 €, et ce malgré l'indexation des salaires de 2016 et de la probable indexation de 2017.

Il a semblé important au Bureau de permettre au Gouvernement de se consacrer à l'essentiel des politiques de la Commission communautaire française.

Les dépenses 2017 s'inscrivent, pour le surplus, dans la continuité des années précédentes.

Les dépenses en termes de personnel sont influencées, outre l'indexation, par la charge liée à deux agents en congé préalable à la pension, l'entrée en service d'une nouvelle assistante au service des Relations publiques et le probable recrutement d'un assistant informaticien.

Le secrétaire général ajoute qu'il est à la disposition des membres de la commission pour répondre à leurs questions.

4. Discussion générale

Un premier commissaire déclare que les questions qu'il souhaite poser concernent essentiellement le suivi de points soulevés les années antérieures.

Il constate que les documents budgétaires sont très clairs et il convient de remercier les services à cet égard.

Le fait que la Cour des comptes valide les épures budgétaires, nonobstant les deux remarques formulées et auxquelles le secrétaire général a expliqué comment il y serait donné suite, revêt un caractère rassurant, aussi bien pour les députés que pour le secrétaire général et ses services.

En ce qui concerne le nettoyage du bâtiment, le groupe Ecolo a déjà interpellé à plusieurs reprises sur la question des horaires des équipes de nettoyage des bureaux de l'administration de la Commission communautaire française. Lors de la précédente législature, une députée de son groupe posait déjà des

questions à ce sujet, au même titre d'ailleurs que les organisations syndicales.

Le Parlement vient de lancer un nouveau marché public. La problématique des horaires décents a-t-elle fait l'objet d'une clause dans le cahier spécial des charges, afin que les travailleurs du secteur du nettoyage ne soient pas sollicités à l'aube avant que les fonctionnaires n'entrent sur leur lieu de travail ?

À propos de la rubrique D « Mobilier, équipement, matériel », le député pointe une forte augmentation en matière informatique (D4) basée sur un accord-cadre initialement prévu en 2016. De quoi s'agit-il ? Que recouvre ce montant ? S'agit-il de la retransmission en vidéo d'un certain nombre de séances ?

À l'instar du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, il est difficile d'obtenir les vidéos qui ont été prises par les services, alors qu'à la Chambre des Représentants, c'est très simple. Les services y fournissent d'initiative aux intervenants les vidéos enregistrées.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires avaient été accordés les années précédentes afin d'augmenter la bande passante dans le but de permettre la retransmission des vidéos en « streaming » ou en « live ». Qu'en est-il ?

Concernant les frais de téléphonie portable accordés aux membres du Bureau élargi, le député estime que le Parlement francophone bruxellois est fort généreux dans la mesure où il accorde un montant mensuel de 75 € par mois, alors que les abonnements les plus coûteux, tous réseaux confondus, se situent aux alentours des 35 €. Aussi, ne conviendrait-il pas d'ajuster ce montant à la réalité ?

À propos des Relations internationales (G3), le député pointe une augmentation de 30.000 à 40.000 €. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation puisque le commentaire relève qu'il n'y a pas d'évolution significative ?

Dans la rubrique I « Fonctionnement Parlement francophone bruxellois et commissions », le député rappelle qu'il y avait une provision de 25.000 € destinés à la mise en place de la commission de Déontologie, hautement d'actualité. Il est vrai qu'il semble compliqué de la mettre en place, considérant la nécessité de conclure un accord avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en est de même, d'ailleurs, de la commission conjointe à installer avec le même Parlement et celui de la Région wallonne. Qu'en est-il de la commission de Déontologie ? Qu'est-il advenu de la provision, le cas échéant ?

Dans la rubrique H « Initiatives culturelles / sociales », le député constate une augmentation de 7.500 € liée à l'organisation de colloques. C'est une bonne chose dans la mesure où ces colloques font vivre le Parlement et l'ouvrent à l'extérieur. Comment est justifiée cette augmentation ?

Enfin, la liste des associations soutenues et les montants qui leur ont été octroyés peut-elle être jointe au rapport ?

Un deuxième commissaire s'interroge sur le montant consacré au leasing de vélos. Il s'agit de deux vélos électriques et de deux vélos normaux. Quel est l'intérêt du leasing ? Qui peut disposer de ces vélos ? Y a-t-il eu une concertation avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour mener une dynamique globale ?

Un troisième commissaire constate une augmentation significative dans la rubrique A9 consacrée aux assurances, de 52.000 à 67.000 €. Comment se justifie cette augmentation ?

Dans la rubrique D2 « Aménagements complémentaires », il constate un montant de 5.000 € non exécuté en 2016. Qu'en est-il ?

Dans la rubrique D5 « Internet », il pointe un montant de 35.000 € à l'initial 2016, 5.000 € à l'ajustement 2016 et, à nouveau, un montant de 35.000 € à l'initial 2017. Y a-t-il un lien avec le plan informatique ? M. Loewenstein est déjà intervenu sur ce sujet l'année dernière. Il avait demandé que soit joint au rapport ledit plan. Qu'est-ce qui a justifié le report d'exécution de ce plan, si la présente interprétation est correcte ?

Enfin, le député se joint à la question du premier commissaire relative à l'augmentation du crédit accordé aux Relations internationales (rubrique G3).

Un quatrième commissaire souligne que certaines questions qu'il souhaitait poser l'ont déjà été par les collègues. Il demande cependant une explication quant à l'entretien du parking Lombard 77. Le Parlement francophone bruxellois n'en a pas un usage exclusif. Comment sont répartis les frais d'entretien y relatifs ?

À propos des parrainages, le député souhaite disposer de la liste des associations concernées et les montants qui leur ont été accordés.

Le secrétaire général déclare qu'aussi bien le cahier spécial des charges du marché qui vient d'être lancé que celui du marché qui se termine contiennent une clause qui stipule que les prestations de nettoyage se réalisent pendant les heures normales de bureau. Actuellement, une personne issue d'une

société extérieure preste chaque jour, sauf maladies ou congés annuels. Le fait qu'il s'agisse toujours de la même personne permet de l'intégrer d'une certaine manière au sein de l'équipe des fonctionnaires.

La présidente du Parlement confirme qu'il est très agréable de connaître la personne qui nettoie les bureaux et qui, au fond, fait partie de l'équipe.

Le premier commissaire partage la même satisfaction de rencontrer chaque matin la personne qui nettoie les bureaux. Cela permet, en quelque sorte, d'humaniser la prestation.

Le secrétaire général évoque l'accord-cadre prévu en matière informatique. Il y avait 35.000 € prévus à l'initial 2016. Ce montant a été réduit dans la mesure où l'accord-cadre n'a pas pu encore aboutir, compte tenu de ce qu'il est élaboré en collaboration avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il sera donc lancé courant 2017 et c'est la raison pour laquelle le montant de 35.000 € a été réinscrit à l'initial. L'idée est de mettre en place un plan quadri-annuel d'investissements et de supports en termes d'intelligence informatique.

Ainsi, il sera permis de recourir à l'accord-cadre, lorsqu'il y a une prestation particulière à réaliser par une entreprise tierce, compte tenu de l'effectif réduit du service informatique (1 niveau A, 1 niveau B – recrutement d'un second niveau B courant 2017).

Cet accord permet de désigner plusieurs entreprises, chacune dans le cadre de leurs spécialités, et de disposer d'un crédit budgétaire minimal à y consacrer de manière annuelle.

Les évolutions dans la rubrique D5 s'expliquent ainsi.

Quant au *streaming vidéo*, il est en place au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale selon des modalités que nous devons vérifier.

Il a été demandé au service informatique du Parlement francophone bruxellois de préparer une note à soumettre au Bureau, comprenant le coût de la dépense, considérant qu'elle implique l'intervention d'une société extérieure sur le matériel qui est la propriété du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le système semble prévoir des coupures devant permettre à chaque orateur de retrouver ses interventions et de puiser les images.

Une proposition sera bientôt soumise au Bureau.

La présidente du Parlement souligne que le Parlement francophone bruxellois se doit d'être suffisamment réactif et souple, d'une part, mais raisonnable dans la gestion de ses budgets, d'autre part.

Il y a eu des marchés publics communs précédemment dans le cadre desquels le Parlement francophone bruxellois n'a pas toujours trouvé son compte puisqu'il était à la même enseigne que son partenaire, alors qu'il n'en avait pas la même envergure.

Il convient donc d'être vigilant à ce que le Parlement francophone bruxellois continue à s'inscrire dans la modernité mais dans un cadre budgétaire raisonnable.

Le secrétaire général ajoute que l'idée de base est de bénéficier de l'effet de masse du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'attirer certains soumissionnaires qui ne seraient pas intéressés par le Parlement francophone bruxellois s'il lançait, seul, un marché.

L'accord-cadre permet de les capter et de les utiliser pour les besoins spécifiques du Parlement francophone bruxellois. Le problème réside dans la difficulté de travailler avec une structure administrativement plus lourde que constitue la collaboration avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le premier commissaire ne pense pas que le *streaming* remporte un franc succès. Ce qui peut faire vivre le Parlement à l'extérieur, c'est la possibilité pour les parlementaires de mettre eux-mêmes en ligne, sur des blogs ou des réseaux, des extraits de leurs interventions.

Jusqu'à présent, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, il est compliqué d'obtenir des vidéos de ses propres interventions. C'est pourtant l'objectif qui doit être poursuivi. Chaque député doit pouvoir recevoir la vidéo de son intervention dans un format immédiatement utilisable. Il en va de la visibilité extérieure du Parlement. Certains pensent à tort qu'il ne se passe rien au sein des assemblées parlementaires.

Des vidéos reprenant des interventions menées au Parlement fédéral, diffusées par tous les partis, connaissent des niveaux de diffusion extrêmement élevés.

La présidente du Parlement estime que la remarque du premier commissaire est pertinente. L'immediateté a toute son importance au regard de l'activité sur les réseaux sociaux.

Le premier commissaire précise qu'à la Chambre des Représentants cette mise à disposition des vidéos

des interventions est encadrée. À titre d'exemple, il croit savoir que le groupe Ecolo y a droit à obtenir une vidéo par semaine.

La présidente du Parlement conclut qu'il faut avoir une discussion en Bureau, s'agissant d'une dépense, et en Bureau élargi, considérant qu'elle concerne le fonctionnement politique de l'Assemblée.

Le secrétaire général aborde le montant de 75 € par mois accordé aux membres du Bureau élargi pour couvrir les frais de téléphonie mobile. Il fait remarquer que les indemnités pour fonctions spéciales ont fait l'objet de profondes réformes lors de la législature précédente. Les montants ont été largement réduits. Ce montant-là n'a pas été modifié et il ne lui appartient pas d'en décider le maintien ou la modification.

En ce qui concerne les dotations à la rubrique G « Relations publiques et internationales », il faut constater une stabilité considérant que le montant passe de 75.000 € (initial 2016) à 80.000 € (initial 2017). La différence est liée au fait qu'un montant de 40.000 €, au lieu de 35.000 €, a été prévu en matière de Relations internationales en vue de couvrir les éventuelles missions que pourraient mener le Bureau ou l'une ou l'autre commission. Il s'agit d'un budget prévisionnel puisque rien n'est fixé à présent.

À propos de la commission de Déontologie, le secrétaire général précise qu'il n'y a pas eu d'évolution en cette matière. Des questions subsistent quant aux aspects pratiques de la mise en place de cette commission, outre les conséquences budgétaires. C'est pour cette raison qu'entre l'initial 2016 et l'ajusté 2016, il y a une diminution de 10.000 € constatée dans la rubrique I « Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions ».

À ce stade-ci, ce montant n'a pas été réinscrit à l'initial 2017, compte tenu de la nécessité de réaliser certains efforts budgétaires. Si la commission de Déontologie devait être installée, le coût ne sera pas immédiat et il sera encore temps d'opérer les ajustements nécessaires.

Quant à l'augmentation du budget consacré aux colloques, il se calcule entre l'ajusté 2016 et l'initial 2017 puisqu'entre les deux budgets initiaux, le montant est identique.

Une nouvelle initiative a été voulue par le Bureau et devrait être mise en place à partir du mois de février. Il s'agit des « Ateliers du Parlement francophone bruxellois ». Ils ont fait l'objet d'une première décision du Bureau il y a une quinzaine de jours. Ils sont distincts des Jeudis de l'hémicycle et devraient se tenir à raison de trois à quatre fois par quadrimestre. Le

montant retenu vise à couvrir les frais des orateurs, les coûts des comptes rendus et autres frais divers.

L'organisation éventuelle d'un autre colloque pourrait, selon les possibilités, également être couverte par cette même rubrique H4, sans recourir à un ajustement.

Quant à la liste des associations qui sont soutenues par le Bureau, elle pourra être jointe au rapport.

En ce qui concerne la question du leasing des vélos soulevée par le deuxième commissaire, il s'agit d'une initiative appuyée par le Bureau suite à une demande du Comité du personnel de tester la mobilité douce. Le leasing a été privilégié car il s'agit d'une expérience-pilote sur deux ans.

Deux vélos électriques et deux vélos ordinaires sont mis à la disposition des membres du personnel pour les déplacements domicile – travail et les déplacements professionnels en journée. Une charte d'utilisation a été soumise aux membres du personnel qui souhaitent s'en servir.

Il n'y a pas eu de concertation avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, considérant la différence substantielle existant en termes de nombre d'agents (20 agents pour le Parlement francophone bruxellois et plus d'une centaine pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale).

Le comptable ajoute que le coût du leasing est de 8 € par mois pour les vélos ordinaires et 14 € par mois pour les vélos électriques, comprenant la location et les entretiens.

Le deuxième commissaire estime qu'il sera intéressant de faire l'évaluation de cette initiative lors de la réunion de la commission spéciale l'année prochaine.

Par ailleurs, **le secrétaire général** ajoute que la rubrique A9 « Assurances » reprend les projections fournies par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale qui agit en qualité de secrétariat social du Parlement francophone bruxellois. Il s'agit, bien entendu, des chiffres fournis par Ethias. La différence entre l'ajustement 2016 et l'initial 2017 doit, pense-t-il, couvrir l'augmentation de l'assurance « Hospitalisation » des membres du personnel, d'une part, et de l'assurance « Accidents du travail », d'autre part, sans doute en lien avec les conséquences des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

En ce qui concerne la rubrique D2 « Aménagements complémentaires », le secrétaire général ajoute qu'il n'y a pas de différence entre l'initial 2016

et l'initial 2017. Il y a certes 5.000 € en plus à l'initial 2017 par rapport à l'ajustement. Dans la mesure où il n'y a pas eu de dépense nécessaire pour répondre à des besoins ponctuels, le montant a été réduit à l'ajusté pour coller à la réalité. Cette rubrique couvre des petits travaux d'aménagement ou du mobilier. À titre d'exemple, en 2014, le Parlement francophone bruxellois a dépensé 6.500 € dans cette rubrique.

À propos du nettoyage du parking, il est précisé que les charges d'entretien sont partagées avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale selon une règle proportionnelle liée au nombre d'emplacements de parking dont est propriétaire chacun des parlements, à savoir 25 emplacements pour le Parlement francophone bruxellois et 38 pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le contrat de nettoyage a fait l'objet d'un marché public initié par le Parlement francophone bruxellois. Lors de chaque prestation, une déclaration de créances est adressée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale afin de récupérer 38/63^e du montant de chaque facture.

Le premier commissaire s'interroge à propos de la nouvelle initiative appelée « Ateliers du Parlement francophone bruxellois ». Il n'y a pas eu de notification de cette décision et il est regrettable d'en apprendre l'existence à l'occasion des travaux de la commission spéciale. Est-il possible d'obtenir davantage d'informations quant aux sujets traités, aux publics visés, aux modalités de ces événements, ... ?

De manière plus globale, serait-il totalement illégitime de demander que les procès-verbaux du Bureau soient transmis de manière plus large ? Le Bureau prend des décisions sur un certain nombre de sujets et les députés n'en sont pas informés. S'agissant de décisions purement internes et de gestion du personnel, voire techniques, cette diffusion n'a pas d'intérêt. Mais, lorsque ces décisions sont relatives au fonctionnement global de l'Assemblée et concernent tous les députés ou tous les groupes, qu'ils soient ou non représentés au Bureau élargi, cette diffusion est largement souhaitable.

Le deuxième commissaire ajoute qu'au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, les secrétaires politiques reçoivent les procès-verbaux du Bureau afin d'éviter toute déperdition d'informations.

Par ailleurs, le député remercie le secrétaire général et la présidente pour l'ensemble des réponses apportées aux questions posées.

Il émet les deux suggestions suivantes.

Si certains développements informatiques sont menés en collaboration avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne serait pas inintéres-

sant de développer, pour ceux qui siègent dans plusieurs assemblées, une plate-forme plus harmonisée des calendriers de réunions.

À propos de la taxe Repobel, s'agissant d'une dépense incontournable que connaissent de nombreuses asbl notamment, il convient de distinguer les photocopies de documents internes des photocopies d'ouvrages protégés par les droits d'auteurs, un comptage distinct doit donc être réalisé. Est-ce le cas au Parlement francophone bruxellois, ce comptage est-il ajusté au mieux ?

Le député ajoute qu'il se réjouit que le budget est présenté en équilibre, d'une part, et que l'ajusté est inférieur à l'initial, d'autre part.

Cependant, vu de l'extérieur, l'augmentation globale est de 3 %. Même si les montants ne sont pas conséquents, il conviendrait d'essayer de tenir un raisonnable 2 %. Il est vrai que l'ajusté permet de le réaliser. Il ne faudrait pas que l'on puisse reprocher au Parlement francophone bruxellois de vivre au-delà de l'inflation normale.

La présidente du Parlement précise qu'un certain nombre d'initiatives sont annoncées.

Certes, les procès-verbaux du Bureau ne sont pas diffusés au-delà de ses membres. La demande du premier commissaire sera soumise au Bureau puisqu'il n'appartient pas à la présidence de prendre une décision unilatérale. Il convient de préciser que les décisions qui sont prises au Bureau le sont en toute transparence.

Par ailleurs, elle ajoute qu'un gros effort est réalisé pour une harmonisation de l'informatique d'un point de vue pratique. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale reprend les dates des réunions des commissions et des séances plénières du Parlement francophone bruxellois dans son agenda. Pour les 19 députés qui siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est parfois difficile de concilier les réunions de cette assemblée-là mais une réflexion pourrait être menée en collaboration avec le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier est très demandeur d'avoir des relations de travail pragmatiques.

Une cinquième commissaire signale que la complexité des agendas des députés ne se résoudra pas dans l'informatique. Il est vrai qu'il serait possible d'investir des sommes importantes dans le développement d'applications ou de logiciels informatiques, mais la réalité tient avant tout dans le fait que les quatre présidents des Parlements concernés puissent idéalement communiquer davantage. Il ne

faut pas donner l'impression qu'il faille une inflation technologique pour répondre à ce défi-là.

Le deuxième commissaire se joint à ce constat.

Le premier commissaire remercie la présidente de transmettre au Bureau sa demande de disposer des procès-verbaux de celui-ci, le cas échéant par le biais des secrétaires politiques.

Il estime par ailleurs ne pas avoir obtenu de réponse quant au nouveau dispositif intitulé « Ateliers du Parlement francophone bruxellois ». Pourquoi a-t-il été mis en œuvre ? Quels seront les sujets abordés ? Qui les choisira ? Quelles seront les méthodes de travail ?

Il souligne que le 27 septembre 2016, date ô combien symbolique, le groupe Ecolo a adressé à la présidence un courrier contenant un certain nombre de propositions liées aux Jeudis de l'hémicycle. À ce jour, alors qu'un agenda prévisionnel des Jeudis a été adressé au groupe Ecolo, contenant certaines disponibilités, ce courrier n'a reçu aucune réponse, pas même un accusé de réception.

Si le Bureau a décidé que c'était lui qui décidait tout seul de tout, à savoir des dispositifs, des modalités, des personnes invitées, ... il convient que le message soit clair.

Si le Bureau n'a pas décidé cela mais, au contraire, a choisi que les députés, qu'ils soient ou non représentés au Bureau, puissent être partie prenante à la discussion, il conviendrait que ce soit clair, d'une part, et mis en œuvre, d'autre part. Le député souhaite obtenir une réponse à cette question maintenant.

La présidente du Parlement estime qu'il conviendrait que le débat reste dans le cadre de l'objet de la commission qui est le budget du Parlement francophone bruxellois.

La présidente ajoute que l'information sur l'organisation des « Ateliers du Parlement francophone bruxellois » n'a pas été transmise à l'attention du groupe Ecolo parce qu'elle doit encore être finalisée au sein du Bureau.

Ces ateliers se voudront être des rencontres entre les députés et les acteurs de la société civile sur des sujets précis mais moins formels que ceux des Jeudis de l'hémicycle. Pour le moment, le Bureau s'oriente vers des ateliers consacrés à la liberté d'expression déclinée sur plusieurs thèmes. Le projet est en cours de finalisation. Il se pourrait qu'ils n'aient pas lieu pas dans l'hémicycle.

Le premier commissaire demande davantage de renseignements quant au suivi de la demande du groupe Ecolo relative aux Jeudis de l'hémicycle et restée sans réponse.

La présidente du Parlement s'excuse de ce qu'il n'a pas été répondu à cette demande en bonne et due forme. Elle se souvient de ce qu'une demande formulée par le groupe Ecolo pour une exposition photos a été examinée par le service des Relations publiques.

La demande du groupe Ecolo relative aux Jeudis de l'hémicycle sera soumise au Bureau.

Le secrétaire général rassure le premier commissaire quant à la taxe Reprobel. Une négociation a été menée lorsque les premières factures sont parvenues au greffe. Il y a bien eu une distinction entre les photocopies de documents administratifs et celles d'ouvrages ou d'articles de presse. Un forfait a été négocié. Par ailleurs, les compteurs des photocopieurs sont strictement contrôlés.

5. Examen des tableaux

Dépenses ordinaires

Il ne suscite aucun commentaire.

Dépenses extraordinaire

Il ne suscite aucun commentaire.

Recettes ordinaires

Il ne suscite aucun commentaire.

Prélèvement sur les fonds propres

Il ne suscite aucun commentaire.

6. Vote de l'ensemble

À l'unanimité des 9 membres présents, la commission a adopté la proposition d'ajustement du budget 2016 et la proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois, telles qu'elles figurent au document 63 (2016-2017) n° 1.

7. Approbation du rapport

La commission a accordé sa confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Caroline DESIR

Le Président,

Olivier de CLIPPELE

8. Annexe

Liste des parrainages accordés par le Bureau (2016)

Association	Manifestation	Date manifestation	Décision Bureau	Montant	Date liquidation
ASBL Graid/ULB	Colloque international	17-18/12/2016	20/11/2015	500,00 €	29/12/2015
ASBLCaria	Concert baroque	15/11/2015	26/10/2015	800,00 €	11/12/2015
GOSPELART asbl	Comédie musicale Destinée	15/11/2016	27/02/2016	2.000,00 €	1/01/1900
ASBL La Source	Film « Les hommes d'argile »	Juin 2016	18/12/2015	1,500,00 €	13/06/2016
Maison de la Francité	Concours de textes 2016	2016	18/12/2015	2,250,00 €	14/10/2016
Association Ibirezi Vy'uburundi	Frais de séjours à Kampala	14-18/12/2016	18/12/2015	2,000,00 €	31/12/2015
IMAJ asbl et AIM	Billet d'avion Amos Gitai	01/03/2016	19/02/2016	810,00 €	19/04/2016
Dr. Elise BOGHOSSIAN	Shennong & Avicenne	17/02/2016	19/02/2016	994,50 €	4/03/2016
asbl La Vénerie	Fête des Fleurs	28/05/2016	4/03/2016	1,000,00 €	25/10/2016
asbl 20/03/2000	Festival Afrodisiac 2016	9/07/2016	4/03/2016	2,000,00 €	8/09/2016
asbl Le Cargo X	Festival Game Ovaires	22-23-24/04/16	18/03/2016	2,000,00 €	4/07/2016
Fédération euro-arménienne	Conférence-débat sur l'Arménie	14/04/2016	25/03/2016	1,300,00 €	16/06/2016
Festival Massimadi	asbl Les Identités du Baobab	14/05/2016	25/03/2016	1,500,00 €	20/05/2016
asbl Baleng du Bénélux	2 ^e Festival Solidarité/Unité/Fraternité	12/08/2016	13/05/2016	1,000,00 €	9/09/2016
Centre Wallonie-Bruxelles	Le court en dit long	30/05-4/06/2016	13/05/2016	1,500,00 €	12/10/2016
Anneessens Wake Up	Festival « Vivre ensemble »	26/08/2016	8/07/2016	1,500,00 €	12/09/2016
Panathlon Wallonie-Bruxelles	Festival international du film sportif 2016	Oct. 2016	16/09/2016	1,000,00 €	25/11/2016
Stations de Plein Air	Concert des 85 ans Station plein air	19/11/2016	6/09/2016	1,500,00 €	1/12/2016
ADG-COOPERATION asbl	Installation toilette (Gaouai)	Sept. 2016	7/10/2016	750,00 €	17/10/2016
ECOCULTURE	Inauguration salle de spectacle	15/10/2016	21/10/2016	1,200,00 €	22/11/2016
Commune Saint-Josse	Cocktail Saint-Josse, Place pour tous	11/10/2016	23/09/2016	1,500,00 €	18/11/2016
asbl Les Pilifs	Gala	28/11/2016	7/10/2016	1,500,00 €	2/12/2016
Contretemps	Concert Yver vous n'êtes qu'un vilain	3/12/2016	18/11/2016	750,00 €	6/12/2016

1216/410861
I.P.M. COLOR PRINTING
₹02/218.68.00